

R.P.I. BEYNAC - BURGNAC - MEILHAC

Année scolaire 2021/2022

La rentrée scolaire est fixée au jeudi 2 septembre 2021. Votre enfant sera accueilli dans son école à partir de 8H40 ou à la garderie de Beynac dès 7h.

ECOLE DE BEYNAC

- Les parents devront fournir dans le sac de leur enfant des vêtements de rechange marqués au nom de l'enfant.
- Les serviettes de table seront fournies par l'école et lavées par vos soins. Elles seront placées dans le sac de l'enfant le vendredi soir et devront être restituées propres et sèches le lundi matin.
- Les draps seront fournis par l'école aux enfants qui feront la sieste, les parents devront en assumer l'entretien.

Les draps et les serviettes qui ne seront pas restitués en fin d'année scolaire seront facturés à l'unité :

- Draps 10 €
- Serviettes 8€

ECOLE DE BURGNAC

- Pour des raisons de sécurité, l'accès situé au-dessus du groupe scolaire est réservé aux bus assurant le transport scolaire. Les élèves conduits par leurs parents seront pris en charge, le matin, par le personnel communal ou les enseignants au portillon entre la zone de loisirs (terrain multisports) et la cour à partir 8h40. Les véhicules pourront stationner sur les emplacements de parking de la salle des fêtes ou du Chemin des Écureuils. Un cheminement piéton sera réalisé pour la rentrée. Le soir après la fin des cours, les enfants ne prenant pas les transports scolaires seront gardés dans la cour de l'école et confiés aux personnes venant les récupérer entre 16h20 et 16h30 au portillon de la cour donnant sur la zone de loisirs (terrain multisports).
- Des serviettes en papier pour la cantine seront fournies par la commune

ECOLE DE MEILHAC

- Des serviettes en papier pour la cantine seront fournies par la commune

GARDERIE (située à l'école de BEYNAC)

- Il est précisé que les enfants ne doivent pas être laissés le matin, au portail de l'école mais être confiés directement au personnel de la garderie.
- La garderie fonctionne de 7h00 à 8h40 et de 16h15 à 19h00.
Au-delà de 19h00, une pénalité de 15,00 € de retard sera facturée aux parents
- Les parents devront **fournir une gourde identifiée au nom de leur enfant**.

La fiche de renseignements ainsi que la feuille d'acceptation du règlement intérieur sont à remettre à la mairie de votre domicile dès réception.

Nous souhaitons à tous les élèves une très bonne rentrée